
Cinquante-sixième session ordinaire

Commission plénière

Compte rendu de la huitième séance

Tenue à l'Austria Center, à Vienne, le jeudi 20 septembre 2012, à 15 h 15.

Président : M. SHUKRI (Arabie saoudite)

Sommaire

Point de l'ordre du jour ¹		Paragraphe
15	Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence (suite)	1-50

¹ GC(56)/19.

15. Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence (suite)

(GC(56)/COM.5/L.5/Rev.1)

1. Le représentant du PÉROU, prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les activités de coopération technique de l'Agence sont extrêmement importantes pour les États Membres en développement.
2. Le représentant des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, saluant le projet de résolution, dit que les activités de coopération technique de l'Agence sont extrêmement importantes pour l'ensemble des États Membres de l'Agence, et pas uniquement pour les États Membres en développement.
3. La représentante de l'ITALIE, prenant la parole au nom de l'Union européenne (UE), dit que celle-ci accorde une importance particulière aux activités de coopération technique de l'Agence, qui peuvent largement contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
4. Il est essentiel que la gestion de ces activités soit de plus en plus efficace, transparente et fiable, en particulier à une période de restrictions économiques sévères pour l'UE.
5. Le PRÉSIDENT propose que la Commission examine le projet de résolution section par section.

Section 1

6. Le représentant des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE propose d'ajouter, au paragraphe 1, après « au Statut de l'AIEA » le membre de phrase suivant : «, et prie en outre le Secrétariat de prêter l'assistance nécessaire pour que tous les projets soient conçus conformément au Statut ».
7. Le représentant du PÉROU, prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'ajout proposé n'est pas nécessaire, car l'idée est déjà contenue dans le projet de résolution.

Section 2

8. La représentante de l'ITALIE, prenant la parole au nom de l'UE et appuyée par les représentants du CANADA, des PHILIPPINES et de l'AFRIQUE DU SUD, propose de supprimer l'alinéa e) au motif qu'il ne retient qu'un seul domaine thématique parmi d'autres qui sont tout aussi importants.
9. Le représentant du BÉLARUS dit qu'il faudrait maintenir l'alinéa e), mais supprimer « en développement » après « pays ».
10. Les représentants du CANADA et des PAYS-BAS souhaiteraient que le projet de résolution mentionne l'abandon progressif de la coopération technique de l'Agence avec les pays bénéficiaires lorsque ceux-ci se développent et dépassent le stade où ils en ont besoin.
11. Le représentant de l'INDE, appuyé par les représentants de l'INDONÉSIE, de l'ÉGYPTE, de la FÉDÉRATION DE RUSSIE et de la RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN, demande le maintien de l'alinéa e).

12. La représentante de l'ITALIE, prenant la parole au nom de l'UE, propose de modifier le paragraphe 2 en ajoutant le membre de phrase « ainsi que de leur engagement et de leurs responsabilités concernant la mise en œuvre du programme de CT » après « des pays qui exécutent les projets ».

13. Le représentant de l'ÉGYPTE dit que l'insertion proposée n'ajoute rien au paragraphe 2.

14. Le représentant de la FÉDÉRATION DE RUSSIE propose de modifier l'alinéa h) en ajoutant le membre de phrase « , notamment sous forme d'experts, de cours et d'infrastructure, » après « contributions en nature ».

15. Les représentants des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, de l'INDE et de l'ÉGYPTE sont favorables à l'amendement proposé à l'alinéa h).

16. La représentante de la RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, appuyée par le représentant du PÉROU, propose que le paragraphe 10 de la section 4 soit déplacé à la section 2, étant donné que l'alinéa i) de cette section traite aussi de la plate-forme de communication *inTouch*.

17. Le représentant des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE propose d'ajouter après le paragraphe 2, un paragraphe libellé comme suit : « Salue les efforts faits par le Secrétariat pour promouvoir l'égalité des sexes à tous les stades du programme de CT, tout en notant avec préoccupation que la participation moyenne des femmes aux projets de CT reste en-deçà de 30 % et que plusieurs régions ont un pourcentage encore inférieur à ce faible niveau, et encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour assurer la parité hommes-femmes, en consultant des accords et des groupes régionaux selon que de besoin et en priant tous les États Membres de collaborer avec le Secrétariat pour accroître le nombre de femmes participant au programme de CT ».

18. La représentante de la RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, ayant demandé le maintien de l'alinéa e), dit que sa délégation peut accepter l'amendement proposé par le représentant de la Fédération de Russie à l'alinéa h) s'il est libellé comme suit : « , notamment sous forme d'experts et de cours ». La délégation syrienne considère que « l'infrastructure » ne peut être considérée comme une « contribution en nature ».

19. Le représentant de la FÉDÉRATION DE RUSSIE, appuyé par les représentants de l'INDE et de l'ÉGYPTE, dit que sa proposition concernant l'alinéa h) s'appuie sur le programme-cadre national standard approuvé en 2002. D'après le Secrétariat, les États peuvent, dans certaines circonstances, fournir un appui technique sous forme d'infrastructure.

20. Le représentant de l'INDONÉSIE dit que sa délégation est en faveur du maintien de l'alinéa e), qui complète bien l'alinéa d).

21. Le représentant de l'ALLEMAGNE ne voit aucun lien entre les deux alinéas et pense que l'alinéa e) devrait être supprimé.

22. Le représentant de l'INDE, appuyé par le représentant de l'INDONÉSIE, propose d'ajouter, à la fin de l'alinéa d), le membre de phrase « et soulignant l'importance de l'appui de l'Agence dans le domaine des ressources humaines et du développement de l'infrastructure électronucléaire ». Ce membre de phrase reflète l'essence de l'alinéa e), qui devrait donc être supprimé.

23. Le représentant de l'AUTRICHE dit que sa délégation n'est pas favorable à la formulation « soulignant l'importance de » dans le membre de phrase proposé.

24. Le représentant de SINGAPOUR suggère de remplacer « soulignant » par « notant ».

25. Le représentant de l'AUTRICHE, appuyé par les représentants de la CHINE, du PÉROU, de l'ÉGYPTE, de la FÉDÉRATION DE RUSSIE, de l'AFRIQUE DU SUD, de l'ITALIE au nom de l'UE, et de l'INDE propose que le membre de phrase supplémentaire soit libellé comme suit : « et notant l'appui de l'Agence axé sur les ressources humaines et le développement de l'infrastructure électronucléaire ».

26. Le représentant du PORTUGAL, appuyé par le représentant des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, propose de supprimer, au paragraphe 3, le membre de phrase «, et en particulier des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA), ».

27. Le représentant de l'ÉGYPTE dit qu'à l'alinéa d) de la version anglaise, la virgule figurant après « safety standards » devrait être supprimée pour que « IAEA » s'applique tant à « safety standards » qu'à « nuclear security guidelines ».

28. Le PRÉSIDENT dit, après les observations des représentants de la FÉDÉRATION DE RUSSIE, de la SUÈDE, de l'INDE, de l'AFRIQUE DU SUD et de la CHINE, que dans la version anglaise, la virgule figurant après « IAEA safety standards » sera supprimée.

29. Le représentant de la SUÈDE dit qu'il faudrait, conformément au paragraphe 25 de la résolution GC(55)/RES/11, ajouter les mots « et des techniques nucléaires » après « applications de l'énergie atomique » à la fin du paragraphe 2.

Section 3

30. Le représentant du CANADA, appuyé par les représentants de l'AUSTRALIE, des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE et de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, propose d'ajouter, à l'alinéa b), le membre de phrase « le processus décisionnel basé sur les effets et » avant « les résultats » et au paragraphe 4 d'ajouter les mots « et les effets », après le membre de phrase « rapports réguliers soient effectués sur la mise en œuvre ».

31. Il propose d'ajouter un paragraphe final libellé comme suit : « Prie le Bureau des services de supervision interne et le Vérificateur extérieur d'évaluer les projets de CT sur la base d'effets précis réalisés en rapport avec les objectifs énoncés dans le programme-cadre national pertinent ou dans le plan de développement national, et demande en outre au Vérificateur extérieur de communiquer les résultats au Conseil des gouverneurs ».

32. Les représentants des PHILIPPINES, de l'ÉGYPTE et de la RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE déclarent que le concept de « processus décisionnel basé sur les effets » n'est pas assez clair.

33. La représentante de l'ITALIE, prenant la parole au nom de l'UE, propose un certain nombre de modifications comme suit : l'ajout des mots « la responsabilisation, la transparence » après « l'efficacité » à l'alinéa b) ; l'ajout du membre de phrase « et notant avec préoccupation que l'examen a fait apparaître que les projets n'étaient pas suffisamment conformes, sur aucun des deux plans » à la fin de l'alinéa c) ; le remplacement de l'alinéa d) par un alinéa libellé comme suit : « Considérant que l'enseignement clé du processus d'examen est qu'il convient de passer à des projets à la fois plus importants et meilleurs » ; la suppression du mot « demandes » au paragraphe 1 ; l'ajout, après le paragraphe 4, d'un paragraphe libellé comme suit : « Prie le Secrétariat, lorsqu'il applique le mécanisme en deux phases de surveillance de la qualité des projets de CT, de faire rapport au Conseil des gouverneurs sur les conclusions ; » ; et l'ajout, également après le paragraphe 4, d'un paragraphe libellé comme suit « Prie le Secrétariat de mettre en place un nouveau mécanisme pour améliorer le respect du critère central et de toutes les exigences de CT, comme l'établissement de rapports réguliers sur les activités afin d'améliorer la capacité du programme de CT à répondre aux besoins des États Membres ; ».

34. La représentante de la RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE dit qu'il faut maintenir le mot « demandes » au paragraphe 1 au motif qu'aucun projet de coopération technique ne peut avoir lieu tant qu'un État n'en fait pas la demande.

35. La représentante de l'AFRIQUE DU SUD demande au Secrétariat quelles incidences l'acceptation des propositions faites par le représentant du Canada aurait sur ses travaux dans le domaine de la coopération technique. Elle croit comprendre qu'il existe déjà des mécanismes de suivi et d'établissement de rapports répondant à toutes les préoccupations sous-tendant ces propositions.

36. Le DIRECTEUR DE LA DIVISION DU SOUTIEN ET DE LA COORDINATION DU PROGRAMME du DÉPARTEMENT DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE dit qu'une méthode de gestion basée sur les résultats pour la coopération technique est déjà suivie par le Secrétariat, qui met au point de nouveaux outils de suivi. En outre, le Secrétariat aide les États Membres à effectuer des auto-évaluations de leurs projets de coopération technique afin qu'ils puissent tirer des enseignements de leur expérience.

37. La représentante du JAPON se déclare favorable à la proposition de la représentante de l'Italie d'ajouter à l'alinéa b) les mots « la responsabilisation, la transparence ».

38. Le représentant du PÉROU dit que l'importance de la responsabilisation et de la transparence dans les activités de coopération technique de l'Agence devrait absolument être prise en compte dans le projet de résolution. On pourrait peut-être traiter « l'efficacité », « l'efficience », « la responsabilisation », « la transparence » et « la durabilité » dans un seul paragraphe.

39. Il préférerait que le mot « demandes » ne soit pas supprimé du paragraphe 1.

40. S'agissant de la proposition de remplacer l'alinéa d) par une version plus courte, le représentant du Pérou préférerait que cet alinéa soit maintenu car il reprend très fidèlement un paragraphe du Rapport sur la coopération technique pour 2011, alors que la version plus courte proposée constitue une sorte de citation sélective.

41. Concernant la proposition d'ajouter un paragraphe libellé comme suit : « Prie le Secrétariat de mettre en place un nouveau mécanisme pour [...] répondre aux besoins des États Membres », le représentant du Pérou pense qu'il vaudrait mieux renforcer les mécanismes existants.

42. Le représentant de l'ÉGYPTE, appuyant les observations faites par le représentant du Pérou, dit que le Secrétariat ne devrait pas être surchargé de nouvelles exigences en matière de suivi et d'établissement de rapports et que les résolutions de la Conférence générale sur le « Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence » ne devraient pas donner l'impression que le Secrétariat n'est pas assez performant.

43. Le représentant de CUBA, appuyant les observations du représentant de l'Égypte, dit que la Commission devrait recommander l'adoption du projet de résolution avec aussi peu de changements que possible.

44. La représentante des PHILIPPINES n'a pas d'objection à la motivation de la proposition faite par le représentant du Canada concernant l'alinéa b) mais pense que l'ajout du membre de phrase « prenant note des enseignements tirés de projets de CT semblables concernant l'élaboration et l'exécution de programmes nationaux, » à la fin de l'alinéa b) pourrait clarifier les choses.

45. Comme le représentant du Pérou, elle préférerait que l'alinéa d) soit maintenu.

46. S'agissant de l'ajout des paragraphes proposés libellés comme suit : « Prie le Secrétariat, lorsqu'il applique le mécanisme en deux phases de surveillance [...] sur les conclusions ; » et « Prie le

Secrétariat de mettre en place un nouveau mécanisme pour [...] répondre aux besoins des États Membres ; », la représentante des Philippines a des sérieuses réserves.

47. Le DIRECTEUR DE LA DIVISION DU SOUTIEN ET DE LA COORDINATION DU PROGRAMME du DÉPARTEMENT DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE, estime qu'il n'est pas utile que les rapports sur l'évaluation de la qualité du processus de préparation de projets soient présentés au Conseil avant que le processus ne soit achevé.

48. S'agissant du suivi, un moyen plus efficace est nécessaire pour suivre la mise en œuvre des projets.

49. Le Directeur de la Division du soutien et de la coordination du programme demande de faire preuve de cohérence dans l'utilisation des termes « produits » et « effets » dans les projets de résolution et ailleurs.

50. Le Secrétariat est en train de mettre en place un nouvel outil – le rapport d'évaluation de l'avancement des projets – pour aider à mesurer le degré de mise en œuvre des projets pendant leur exécution et à la fin des travaux. Il espère intégrer cet outil dans sa méthodologie actuelle mais des contributions d'États Membres seront nécessaires.

La séance est levée à 18 heures.